

# ASSOCIATION TOULOUSE OLYMPIQUE XIII



## LA TAXE D'APPRENTISSAGE

---

# QUI SOMMES - NOUS ?

Fondé en 1937 dans le but de promouvoir le Rugby à XIII, l'Association Toulouse Olympique XIII a pour mission le développement et la pérennisation de ce sport à Toulouse et dans sa région. Pour y parvenir le club mise sur la détection, la formation et l'insertion professionnelle de jeunes joueurs talentueux et la production d'un spectacle sportif de qualité.

## L'ASSOCIATION TOULOUSE OLYMPIQUE XIII EN 5 OBJECTIFS :



Structurer son école de rugby et son centre de formation pour en faire une véritable «académie»



Développer des politiques d'insertion sociale et professionnelle pour aider les joueurs à préparer leur reconversion.



Participer aux compétitions phares du Rugby à XIII : Championnat de France Elite 1 et Super League.



Développer les interventions en milieu scolaire pour attirer de nouveaux jeunes vers le club.



Mettre en place une politique sportive cohérente pour produire un spectacle sportif de qualité.

## Centre de Formation

Le Centre de Formation du Toulouse Olympique XIII a obtenu de la part du Ministère chargé des Sports, son premier agrément le 1er août 2008 et ce pour une période de 4 ans. Cet agrément a été renouvelé en 2012, en 2016 et en 2020. À l'issue de la saison 2023-2024, le Centre de Formation verra son agrément être renouvelé une nouvelle fois et ce jusqu'en 2028.

### Il poursuit un double objectif

- Délivrer une formation sportive individuelle permettant au jeune joueur de prétendre signer un contrat de « Joueur professionnel » de Rugby à XIII.
- Délivrer une formation académique et/ou professionnelle diplômante et individualisée à chaque jeune joueur afin de lui permettre d'intégrer vos entreprises et d'y apporter tout leur savoir faire, détermination et force de caractère forgée par ce parcours de sportif de haut niveau.



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

# 0.68%

De votre masse salariale brute 2023 (hors Alsace-Moselle)

### PART PRINCIPALE

## 0.59%

de votre masse salariale brute distribuée à votre OPCO de branche

### SOLDE de la taxe d'apprentissage

## 0.09%

de votre masse salariale brute distribuée au bénéficiaire que vous attribuez sur

[soltea.gouv.fr](https://soltea.gouv.fr)

## CALENDRIER 2024

6 mai : Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

**27 mai : Ouverture de SOLTéA aux employeurs et début de la 1ère période de répartition**

2 août : Clôture de la 1ère période de répartition

9 août : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

12 août : Début de la 2ème période de répartition

**4 octobre : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA**

11 octobre : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.

## COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE ?

La plateforme de répartition SOLTéA vous permettra de nous affecter le solde de votre taxe et de suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des Dépôts.

### UN VERSEMENT EN 3 ÉTAPES

# 1

#### PRÉREQUIS : NET-ENTREPRISES

Connectez vous à la plateforme Net-Entreprises afin d'obtenir les droits d'accès (mot de passe) pour vous connecter à la plateforme SOLTéA

# 2

#### CONNEXION À SOLTéA

Connectez vous à la plateforme SOLTéA à l'aide de votre numéro de SIRET, des identifiants et mot de passe fournis par Net-Entreprises (étape 1)

# 3

#### ATTRIBUTION DU SOLDE

Une fois connecté, vous pourrez rechercher notre Centre de Formation à l'aide du nom, du SIRET ou du code UAI. Une fois notre établissement identifié, il vous suffira d'attribuer votre solde de la taxe d'apprentissage.

### COMMENT RECHERCHER NOTRE ÉTABLISSEMENT SUR SOLTéA ?

#### PAR RAISON SOCIALE

Association Toulouse Olympique XIII

#### PAR NUMÉRO UAI

0312894C

#### PAR SIRET

39177735600018

# MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

